

## **L'an deux mil neuf, le premier octobre,**

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

**ABSENTS EXCUSES** : Néant

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 27 août 2009, a été approuvé à l'unanimité.

### **I. Délibération, modification budgétaire pour l'école**

Le reste à réaliser du budget de l'école ne permettant pas de pourvoir aux dépenses envisagées par Monsieur Godard, le conseil accepte à l'unanimité de prélever une somme de 200 € sur les dépenses imprévues de fonctionnement article « 022 » pour alimenter du même montant l'article « 6067 » intitulé « fournitures scolaires ».

### **II. Transport des élèves au collège**

Madame le Maire rappelle que la commune prend à sa charge la totalité du transport au collège d'Isneauville, soit 30 € par an par élève. Le conseil décide de ne rien changer.

### **III. Court de tennis**

Madame le Maire présente le devis de la société Maestro datant de 2005 qui s'élevait à 4018.42 € TTC pour remettre en état le court de tennis. Il faut rajouter l'entretien annuel qui se montait en 2008 à 437.59 € TTC. En 2009, seulement trois personnes ont pris une cotisation. Tenant compte de ces éléments, Madame le Maire demande l'avis du conseil sur le devenir de ce terrain. A l'unanimité le conseil décide de le transformer en terrain multisports. Cela sera étudié en commission de travaux.

### **IV. Nouveau contrat de M. Delamarre, délibération**

L'an dernier le nombre important d'enfants mangeant à la cantine ayant posé beaucoup de problèmes, il est décidé d'organiser deux services pour cette nouvelle année scolaire.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité d'élaborer un contrat de onze mois du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 août 2010 à M. Delamarre pour surveiller les enfants de 12 heures à 13 heures 30 pendant la cantine scolaire. Il sera payé suivant l'indice brut 298.

## **V. Contrat d'assurance des risques statutaires, délibération**

Le Centre de Gestion propose de rechercher pour le compte de la commune une assurance couvrant le remboursement des salaires des agents en arrêt maladie. Le contrat actuel souscrit auprès de Dexia Sofcap se termine le 31 décembre 2010. Le nouveau contrat débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une période de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la recherche par le centre de gestion d'un nouveau prestataire d'assurance couvrant les risques statutaires de la commune et autorise Madame le Maire à signer les conventions en résultant.

## **VI. Questions diverses**

- ❖ *Locations saisonnières* : La commission « Agriculture » a décidé de réserver la location aux agriculteurs domiciliés à La Vieux Rue. Le prix minimum sera de 250€ l'hectare et un lot ne pourra pas être loué deux années de suite par le même agriculteur.
- ❖ *Notation de la commune par la perception* : la note attribuée à la commune pour sa qualité comptable sur les résultats 2008 est de 20.
- ❖ *Date des vœux du Maire* : le vendredi 8 janvier 2010.
- ❖ *Commission de travaux, date à fixer* : le mercredi 28 octobre 2009 à 20 heures.
- ❖ *Réunion CCAS pour les colis de Noël* : le mercredi 14 octobre 2009 à 20 heures.
- ❖ *Défibrillateur* : le montant de son assurance est de 80 € par an. Monsieur Vanderpert vérifiera demain le contenu du carton.
- ❖ *Remerciements de Mme Renault* : Celle-ci remercie par courrier le conseil municipal de lui avoir attribué un logement de fonction pendant toute son activité de Directrice de l'école, ainsi que pour les cadeaux qui lui ont été offerts lors de la fête organisée pour son départ à la retraite. Elle informe le conseil de sa nouvelle adresse à Notre Dame de Bondeville à partir du 24 octobre 2009.
- ❖ *Remerciements Club de Morgny* : le club de la bonne humeur remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention.
- ❖ *Demande de M. et Mme Gallay – Lochet* : M. et Mme Gallay-Lochet demandent s'il leur est possible de payer la garderie périscolaire avec des tickets CESU. Le conseil n'y est pas favorable.
- ❖ *Lettre de M. et Mme Gilles* : Monsieur Fleutry a reçu un courrier de Monsieur Gilles pour rappeler que la table de ping pong offerte arrive en octobre et que la surface bétonnée devant recevoir cette table n'a pas été prévue. Il signale également que les anciens tapis de gymnastique encombrant la réserve et que la dernière rampe d'éclairage au dessus de l'estrade ne fonctionne plus.
  - Il sera demandé à Monsieur Godard s'il désire garder quelques tapis.
  - Monsieur Vanderpert interviendra pour l'éclairage.

- Concernant la dalle en béton le sujet sera traité lors de la prochaine commission de travaux.
- ❖ *Eclairage public* : M. Fleutry remarque que la rue vers M. Boudet est dangereuse car elle n'est pas éclairée, il manquerait 3 ou 4 lampes pour se rendre à l'abris bus. Cela concerne les familles Boudet, Delacour, Jamar de Bolsée.
- ❖ *Réunion communauté de communes* : M. Vanderpert s'est rendu à l'assemblée générale. Un composteur sera attribué individuellement à chaque famille, il sera gratuit ou une somme modique sera demandée. 1000 composteurs sont commandés.
- ❖ *Réunion Bois d'Ennebourg* : M. Vanderpert se rendra à la réunion qui concerne tout ce qui tourne autour des économies d'énergie.
- ❖ *Fermeture placards salle d'animation* : Le sujet sera également vu lors de la commission de travaux.
- ❖ *Repas des Anciens* : M. Vandepert informe qu'après le repas des Anciens du 11 novembre, un jeu de loto est organisé par le comité des fêtes et est ouvert à toute la commune. Les bénéfices seront versés à l'association d'Eric Beucher.

Séance levée à 23 heures 30